Tennis Point (Paris)

C’est le plus grand magasin de France dédié aux sports de raquette et le 3ème en Europe.

Ce contenu est protégé par le droit d'auteur de sport-guide.com et sa réutilisation sans autorisation de sport-guide.com est passible de poursuites au titre de la contrefaçon.

Sur une surface de 700 m2 en plein cœur de Paris non loin de l’Arc de Triomphe et du magasin Decathlon de Wagram, l’enseigne phygitale européenne a dupliqué son concept d’agencement implanté il y a 2 mois à Madrid avec une offre textile par corner de marques dans un mobilier de l’enseigne et une offre de produits techniques (raquettes, chaussures, bagagerie) sur des muraux.

En entrée de ce magasin tout en longueur sur 2 niveaux, les grandes marques internationales sont bien placées, Nike obtenant la place de choix à l’entrée et le Coq Sportif occupant un espace central. Toutes les marques ou presque de tennis disposant d’une gamme textile sont présentes et Tennis Point a pris soin également de mettre en avant des challengers dont Hydrogen, Endless, Bidi Badu.

L’escalier menant au 2ème étage est agrémenté de modèles de raquettes « célèbres » pour leur victoire, de Borg à Nadal en passant par Noah, un « hall of fame » des cadres et indirectement des champions.

Wilson est le fournisseur de raquette le plus en avant avec un bel espace de marque doté de services au 2ème niveau et Babolat y trouve aussi un territoire d’expression avec des vitrines et un merchandising affiné. « *C’est très bien d’avoir un tel temple des sports de raquettes. La démarche est inspirante pour le commerce. Comment donner de la visibilité aux produits ? Aux marques ? Comment délivrer des conseils d’experts ? Comment intégrer le digital dans un magasin ? Dans notre tissu commercial, il y a de la place pour des magasins comme celui-ci et pour des magasins de proximité proche des clubs et des courts. Un bon cordage est important et il n’est pas virtuel* » commente Eric Babolat, le pdg de la marque éponyme.

Tout droit de reproduction et de diffusion soumis à autorisation de l'éditeur